



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 7 :

MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Séance ordinaire du 13 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Septembre 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Emmanuelle ANGELINI), Benjamin DUGERS (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Thomas BURGALIERES (à Marie DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Bérengère DUPIN), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU)

Absent : Maxime JOYEZ

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

DOSSIER N° 7 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Mathilde FERCHAUD

1. - **Ajustement de la qualification des emplois suite aux décisions d'avancement de grade, de promotions internes et de nomination sur à réussite examen professionnel ou concours au titre de l'année 2022 au 1^{er} octobre 2022**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE D'AVANCEMENT	CAT	Création
Attaché	A	1	Attaché principal	A	1
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	-	Rédacteur	B	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1

Il est proposé :

- la suppression d'un grade d'attaché à temps complet et la création d'un grade d'attaché principal à temps complet pour la nomination - au 1^{er} novembre 2022 - par la voie de l'avancement de grade de l'agent occupant les fonctions,
- la création d'un grade de rédacteur pour la nomination à la promotion interne de l'agent occupant les fonctions de chargée de communication,
- la suppression de 3 grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la nomination de 2 agents de ce grade, sur le grade d'avancement d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet sans création de grade (cf. grades vacants), et création d'un grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour nomination par la voie de l'avancement de grade

FILIERE TECHNIQUE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE D'AVANCEMENT	CAT	Création
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	-	Agent de maîtrise	C	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	-	Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	-	Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe	C	1
Adjoint technique	C	10	Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe	C	2

Il est proposé :

- la création de 3 grades d'agent de maîtrise à temps complet suite à la promotion interne
 - ✓ d'un adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet occupant les fonctions d'animateur multi médias
 - ✓ de 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe chargés respectivement de l'entretien sur la Médiathèque et de la cuisine et de l'entretien sur la crèche les Mosaïques,
- la création de 1 grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (cf. grade vacant suite nomination 2022) pour la nomination par la voie de l'avancement de 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- la création de 2 grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour la nomination par la voie de l'avancement de 10 adjoints techniques (cf. 4 grades vacants suite nomination 2022 et 4 grades vacants suite départ retraite).

FILIERE CULTURELLE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE D'AVANCEMENT	CAT	Création
Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Assistant de conservation Principal de 1^{ère} classe	B	1
Adjoint du patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Adjoint du patrimoine Principal de 1^{ère} classe	C	1
Adjoint du patrimoine	C	1	Assistant de conservation	B	-
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Assistant d'enseignement artistique Principal de 1^{ère} classe	B	1

Il est proposé :

- la suppression de 1 grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création de 1 grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet pour la nomination par la voie de l'avancement,
- la suppression d'un grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création de 1 grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet pour la nomination par la voie de l'avancement,
- la suppression d'un grade d'adjoint du patrimoine à temps complet et la nomination de l'agent occupant le poste, sur le nouveau grade d'assistant de conservation à temps complet vacant au tableau des effectifs, suite à sa réussite concours,

- la suppression de 1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création de 1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour la nomination par la voie de l'avancement.

FILIERE MEDICO-SOCIALE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE D'AVANCEMENT	CAT	Création
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	0

Il est proposé :

- la suppression d'un grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à un changement de filière

FILIERE ANIMATION

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE D'AVANCEMENT	CAT	Création
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	3
Adjoint d'animation	C	5	Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	5

Il est proposé :

- la création de 3 grades d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet pour la nomination par la voie de l'avancement de grade (et 1 grade vacant),
- la création de 5 grades d'animateur principal de 2^{ème} classe pour 4 nominations par la voie de l'avancement et 1 nomination suite à l'obtention de l'examen professionnel.

2. Ajustement de la qualification des emplois suite à vacance d'emploi

Afin de pourvoir le poste de DGST (directeur général des services techniques) Pôle Aménagement et Grands travaux vacant au 1^{er} septembre 2022 suite à mutation externe, il est proposé :

- d'ouvrir le poste déjà créé au Conseil municipal sur un des deux autres grades du cadre d'emploi des ingénieurs (ingénieur principal),
- et d'autoriser, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégories A.

Ce contrat pourra être conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Dans le cas d'un agent contractuel de droit public employé par une autre administration, bénéficiant d'un CDI, il pourra bénéficier de la portabilité de son CDI conformément aux dispositions de La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique.

Grade	Cat	Nombre	Création/Suppression
Ingénieur Principal	A	1	création

Le tableau des effectifs sera par la suite à ajuster, selon le grade de l'agent recruté.

Ainsi,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article 313-1,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et son article R2313-3,

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU la délibération municipale n°17 du 6 avril 2021 relative aux Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,

VU l'arrêté du CDG33 du 28 juin 2022 établissant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2022,

VU l'avis du Comité Technique du 13 septembre 2022,

Considérant qu'en application de la Loi du 26 janvier 1984 et du Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des emplois permanents dans un objectif de transparence et de sincérité budgétaire,

Considérant que l'ensemble des emplois ainsi créés répond aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

34 voix POUR,

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré le 13 septembre 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

MB